

Manuvie annonce une opération de réassurance de 5,4 milliards de dollars, dont 2,4 milliards de dollars d'assurance Soins de longue durée, avec RGA

Les opérations effectuées sur un bloc de contrats d'assurance SLD plus récent permettent de valider davantage les réserves et les hypothèses en matière d'assurance Soins de longue durée

Une nouvelle opération majeure qui optimise notre portefeuille

0,8 milliard de dollars de capital libéré seront restitués aux actionnaires par le biais de rachats d'actions

Une conférence téléphonique aura lieu le jeudi 21 novembre 2024, à 8 h 00 (heure de l'Est); précisions ci-dessous

TSX/NYSE/PSE : MFC SEHK : 945

en dollars canadiens, sauf indication contraire

TORONTO (ONTARIO), le 20 novembre 2024 – La Société Financière Manuvie (« Manuvie » ou la « Société ») a annoncé aujourd'hui qu'elle avait conclu une entente de réassurance de 5,4 milliards de dollars¹ avec Reinsurance Group of America (« RGA »), dont 2,4 milliards de dollars de réserves d'assurance Soins de longue durée (« SLD »).

Faits saillants de l'opération :

- Réassurance de 2,4 milliards de dollars de réserves d'assurance SLD auprès de RGA sur la base d'un transfert intégral des risques.
- En tenant compte de notre précédente opération de réassurance de SLD² (l'« opération précédente »), nous aurons, à la clôture de l'opération, réduit cumulativement les réserves d'assurance SLD de 18 % et la sensibilité à la morbidité de SLD de 17 %³.
- Le bloc de contrats d'assurance SLD négocié est plus récent, avec une plus grande proportion de réserves vie active que lors de notre opération précédente.
- La cession négative modérée de 4 % pour l'assurance SLD⁴ valide nos réserves et hypothèses.
- L'opération comprend également un bloc de rentes d'indemnisation américaines représentant 3 milliards de dollars de réserves.
- Accroissement du rendement des capitaux propres tiré des activités de base⁵ et ratio attrayant de 11,4⁶ le résultat tiré des activités de base⁵; incidence neutre sur le bénéfice par action de base⁵.
- Près d'une fois la valeur comptable⁷; libération prévue de 0,8 milliard de dollars de capital, que nous avons l'intention de restituer intégralement aux actionnaires.
- Cession prévue de 1,5 milliard de dollars de placements alternatifs à long terme (« PALT »).

« Nous continuons à dégager une valeur pour l'actionnaire significative grâce à une deuxième opération importante de réassurance de SLD dans les 12 mois, qui accélère notre transformation pour remodeler notre portefeuille en vue de réduire le risque et d'augmenter le rendement. Cette opération démontre une fois de plus notre capacité à réaliser des opérations complexes et à collaborer avec des contreparties expérimentées afin d'obtenir des résultats avantageux pour toutes les parties, y compris sur des blocs de contrats d'assurance SLD récents et anciens. Le montant de l'opération est fixé à un ratio de 11,4 fois le résultat tiré des activités de base et devrait permettre d'accroître le rendement des capitaux propres tiré des activités de base après que nous aurons restitué le capital libéré aux actionnaires par le biais de rachats d'actions. »

— **Roy Gori, président et chef de la direction de Manuvie**

« Avec l'opération de réassurance de SLD que nous avons réalisée précédemment, nous aurons réduit nos réserves d'assurance SLD de 18 % en un an, à la finalisation de l'opération, ce qui améliorera sensiblement le profil de rendement de nos contrats en vigueur. Le montant de cette opération valide le caractère prudent de nos réserves et de nos hypothèses en matière de soins de longue durée. Il existe toujours des occasions intéressantes de générer de la valeur pour l'actionnaire grâce à l'optimisation à l'interne de l'assurance SLD, et nous restons ouverts à d'autres occasions à l'externe. »

— **Marc Costantini, chef mondial, Stratégie et gestion des contrats en vigueur de Manuvie**

Sommaire de l'opération

Nous réassurons auprès de RGA un montant combiné de 5,4 milliards de dollars de réserves pour deux anciens blocs d'affaires. Les blocs comprennent des portions des produits SLD américains et des rentes d'indemnisation américaines. Le bloc d'assurance SLD représente 2,4 milliards de dollars, soit 6 % des réserves totales d'assurance SLD de Manuvie au 30 septembre 2024. Le montant de l'opération est proche d'une fois la valeur comptable, avec une modeste commission de cession négative sur l'assurance SLD et une commission de cession modique sur le bloc des rentes d'indemnisation.

RGA est un réassureur mondial très expérimenté qui a conclu plusieurs ententes de réassurance avec Manuvie. L'opération comprend des protections structurelles importantes, notamment des fiducies assorties de garanties excédentaires destinées à détenir les placements. La réassurance représente une quote-part de 75 % sur les deux blocs cédés.

Dans le cadre de l'opération, nous prévoyons disposer de 1,5 milliard de dollars de placements alternatifs à long terme. Manuvie continuera d'administrer tous les contrats réassurés afin d'assurer un service à la clientèle sans faille. L'opération devrait être finalisée au début de l'année 2025, selon les conditions de signature d'usage.

Les opérations effectuées sur un bloc de contrats d'assurance SLD plus récent permettent de valider davantage les réserves et les hypothèses en matière d'assurance Soins de longue durée

L'opération réduit les réserves d'assurance SLD de 2,4 milliards de dollars, soit 6 %, et devrait réduire de 7 % la sensibilité des réserves d'assurance SLD sous-jacentes aux variations des hypothèses en matière de morbidité. L'opération représente un transfert intégral du risque sur un bloc d'assurance SLD plus récent, qui présente des caractéristiques semblables à celles de nos blocs d'assurance SLD conservés, avec une plus grande proportion de réserves vie active que le bloc cédé dans notre précédente opération de réassurance de SLD.

Si l'on tient compte de notre précédente opération de réassurance de SLD, finalisée en février 2024, nous aurons réduit cumulativement les réserves d'assurance SLD et la sensibilité à la morbidité de 18 % et 17 %, respectivement, à la finalisation de l'opération. Cela démontre notre capacité éprouvée à effectuer des opérations sur des blocs d'assurance SLD à la fois anciens et plus récents.

La modeste commission de cession négative sur le bloc d'assurance SLD de 4 % des réserves sous les normes IFRS valide nos réserves et hypothèses en matière de soins de longue durée.

Libération de valeur pour les actionnaires

L'opération devrait libérer 0,8 milliard de dollars de capital, que nous avons l'intention de restituer intégralement aux actionnaires par le biais de rachats d'actions ordinaires après la finalisation de l'opération. Nous nous sommes engagés à racheter à des fins d'annulation la totalité des 90 millions d'actions ordinaires autorisées dans le cadre de notre programme actuel d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, qui expire en février 2025. Tout rachat supplémentaire au-delà des 90 millions d'actions ordinaires autorisées dans le cadre de notre programme actuel d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités nécessitera un nouveau programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, qui sera soumis à l'approbation du Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») et de la Bourse de Toronto (« TSX »).

L'opération est évaluée à près d'une fois la valeur comptable et devrait entraîner une réduction annuelle du résultat tiré des activités de base et du revenu net attribué aux actionnaires de 70 millions de dollars et de 50 millions de dollars, respectivement. Avec une libération de capital de 0,8 milliard de dollars, l'opération représente un ratio de 11,4 fois le résultat tiré des activités de base. L'opération devrait avoir un effet relutif sur le RCP tiré des activités de base et une incidence neutre sur le BPA tiré des activités de base, en tenant compte de l'incidence du rachat d'actions.

Conférence téléphonique

Une [webémission](#) en direct et une conférence téléphonique sont prévues le jeudi 21 novembre 2024 à 8 h 00 (HE), durant lesquelles Roy Gori, président et chef de la direction, Marc Costantini, chef mondial, Stratégie et gestion des contrats en vigueur, et d'autres membres de la haute direction de Manuvie discuteront de l'opération puis répondront aux questions des analystes.

Pour accéder à la conférence téléphonique, composez le 1 800 806-5484 ou le 1 416 340-2217 (code : 1915608#). Veuillez composer le numéro 15 minutes avant le début de la conférence.

Des diapositives relatives à cette annonce sont disponibles sur le [site Web](#) de Manuvie.

Relations avec les médias

Anne Hammer
(201) 925-1213
ahammer@manulife.com

Relations avec les investisseurs

Hung Ko
(416) 806-9921
Hung_Ko@manulife.com

À propos de Manuvie

La Société Financière Manuvie est un chef de file mondial des services financiers qui aide les gens à prendre des décisions plus facilement et à vivre mieux. Notre siège social mondial se trouve à Toronto, au Canada. Nous proposons des conseils financiers ainsi que des solutions d'assurance et nous exerçons nos activités sous le nom de Manuvie au Canada, en Asie et en Europe, et principalement sous le nom de John Hancock aux États-Unis. Par l'entremise de Gestion de patrimoine et d'actifs Manuvie, nous offrons aux particuliers, aux institutions et aux participants à des régimes de retraite du monde entier des services de placement, des conseils financiers et des services de planification de la retraite. À la fin de 2023, la Société Financière Manuvie comptait plus de 38 000 employés, plus de 98 000 agents et des milliers de partenaires de distribution au service de plus de 35 millions de clients. Elle est inscrite aux bourses de Toronto, de New York et des Philippines sous le symbole « MFC », ainsi qu'à la Bourse de Hong Kong sous le symbole « 945 ».

Les produits ne sont pas tous offerts dans tous les pays. Pour de plus amples renseignements, consultez le site manuvie.com.

À propos de RGA

[Reinsurance Group of America, Incorporated](https://www.rgare.com) (NYSE : RGA) est un chef de file mondial du secteur, spécialisé dans la réassurance vie et santé et dans les solutions financières qui aident les clients à gérer efficacement les risques et à optimiser le capital. Fondée en 1973, RGA est aujourd'hui l'un des réassureurs les plus importants et les plus respectés au monde, dont l'objectif essentiel reste de rendre la protection financière accessible à tous. En tant que chef de file mondial en matière de capacités et de solutions, RGA outille ses partenaires grâce à une innovation audacieuse, une exécution sans relâche et une attention particulière portée à ses clients, toujours dans le but de générer de la valeur durable à long terme. RGA a environ 4,0 billions de dollars US de contrats de réassurance vie en vigueur et des actifs de 120,3 milliards de dollars US au 30 septembre 2024. Pour en savoir plus sur RGA et ses activités, veuillez consulter le site Web [rgare.com](https://www.rgare.com) (en anglais seulement) ou suivez RGA sur [LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/rga) et [Facebook](https://www.facebook.com/rga). Pour en savoir plus, les investisseurs peuvent consulter le site investor.rgare.com.

Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières

Manuvie prépare ses états financiers consolidés conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par le Conseil des normes comptables internationales. Nous utilisons diverses mesures non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières pour évaluer le rendement global de la Société et celui de chacun de ses secteurs. La présente section comprend des renseignements exigés par le Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières en ce qui a trait aux « mesures financières précisées » (telles que définies aux présentes). Le résultat tiré des activités de base est une mesure financière non conforme aux PCGR, tandis que le résultat tiré des activités de base dilué par action ordinaire et le RPC tiré des activités de base sont des ratios non conformes aux PCGR. Pour plus d'informations sur les mesures financières et les ratios non conformes aux PCGR de ce document, veuillez consulter la section E3 « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » du Rapport de gestion du T3 2024, qui est inclus à titre de référence et disponible sur le site Web de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.com.

MISE EN GARDE AU SUJET DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

De temps à autre, Manuvie fait des énoncés prospectifs verbalement ou par écrit, y compris dans le présent document. En outre, nos représentants peuvent faire des énoncés prospectifs verbalement, notamment auprès des analystes, des investisseurs et des médias. Tous ces énoncés sont faits au sens des règles d'exonération des lois provinciales canadiennes sur les valeurs mobilières et de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis.

Les énoncés prospectifs du présent document comprennent notamment des énoncés portant sur la cession des placements alternatifs à long terme, la date de clôture prévue de l'opération de réassurance mentionnée aux présentes et le capital libéré y afférent et les rachats éventuels d'actions, l'optimisation à l'interne de l'assurance SLD, et sur nos objectifs, nos buts, nos stratégies, nos intentions, nos projets, nos convictions, nos attentes et nos estimations, et se caractérisent habituellement par l'emploi de termes tels « pouvoir », « devoir », « probable », « soupçonner », « perspectives », « s'attendre à », « entendre », « estimer », « prévoir », « croire », « projeter », « objectif », « chercher à », « viser », « continuer », « but », « restituer », « entreprendre » ou « s'efforcer » (ou de leur forme négative) et par l'emploi du conditionnel, ainsi que de mots et expressions semblables, et ils peuvent inclure des énoncés relatifs aux résultats futurs possibles ou présumés. Bien que, selon nous, les attentes ainsi exprimées soient raisonnables, le lecteur ne devrait pas s'appuyer indûment sur les énoncés prospectifs en raison des incertitudes et des risques inhérents qu'ils supposent ni les interpréter comme une quelconque confirmation des attentes des marchés ou des analystes.

Les énoncés prospectifs étant fondés sur des hypothèses ou des facteurs importants, les résultats réels peuvent être très différents des résultats qu'ils annoncent explicitement ou implicitement. Parmi les principaux facteurs susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels et les attentes, notons la conjoncture commerciale et économique (notamment le rendement et la volatilité des marchés boursiers ainsi que les corrélations entre ces derniers, les écarts de taux d'intérêt, sur titres de créance et sur swaps, les taux d'inflation, les taux de change, les pertes sur placements et les défaillances, la liquidité du marché et la solvabilité des garants, des réassureurs et des contreparties); la satisfaction des conditions de clôture habituelles dans le cadre de l'opération de réassurance décrite ici; la prévalence continue de la COVID-19 et de ses variants, ainsi que les mesures prises ou qui pourraient être prises par les autorités gouvernementales pour faire face à la COVID-19, y compris les répercussions de ses variants; les modifications apportées aux lois et aux règlements; les modifications apportées aux normes comptables applicables aux territoires où nous exerçons nos activités; les modifications aux exigences de capital réglementaire applicables dans les territoires où nous exerçons nos activités; notre capacité à mettre en œuvre des plans stratégiques et les modifications apportées à ceux-ci; la baisse de nos notes de solidité financière ou de crédit; notre capacité à préserver notre réputation; la dépréciation de la cote d'estime ou des immobilisations incorporelles ou la constitution de provisions au titre d'actifs d'impôt différé; l'exactitude des estimations relatives à la morbidité, à la mortalité et aux comportements des titulaires de contrats; l'exactitude des autres estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables et actuarielles ainsi que de la valeur intrinsèque; notre aptitude à mettre à exécution des stratégies de couverture efficaces et à faire face aux conséquences imprévues découlant de ces stratégies; notre capacité à obtenir des actifs appropriés au soutien de nos passifs à long terme; le niveau de concurrence et les regroupements d'entreprises; notre capacité à mettre en marché et à distribuer des produits par l'intermédiaire de réseaux de distribution existants et futurs; les passifs imprévus ou les dépréciations d'actifs découlant d'acquisitions et de cessions d'activités; la réalisation de pertes découlant de la vente de placements classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global; notre liquidité, y compris la disponibilité du financement nécessaire pour satisfaire aux obligations financières existantes aux dates d'échéance prévues, le

cas échéant; les obligations de nantissement de garanties additionnelles; la disponibilité de lettres de crédit afin d'assurer une gestion souple du capital; l'exactitude de l'information reçue de contreparties et la capacité des contreparties de respecter leurs engagements; la disponibilité et le caractère abordable et approprié de la réassurance; les procédures judiciaires et réglementaires, y compris les audits fiscaux, les litiges fiscaux ou d'autres procédures semblables; notre aptitude à adapter les produits et services pour suivre l'évolution du marché; notre aptitude à attirer et à maintenir en poste les principaux membres de la direction, employés et agents; l'utilisation et l'interprétation appropriées de modèles complexes ou les défaillances des modèles utilisés; les risques politiques, juridiques, opérationnels et autres liés aux activités de la Société à l'extérieur de l'Amérique du Nord; l'incertitude géopolitique, y compris les conflits internationaux; les acquisitions et les cessions ainsi que notre capacité de les mener à terme; les préoccupations environnementales, y compris les changements climatiques; notre capacité à protéger notre propriété intellectuelle et l'exposition aux recours pour violation; et notre incapacité à retirer des liquidités de nos filiales et le fait que le volume et la date de tout futur rachat d'actions ordinaires dépendront des résultats, des besoins de liquidités et de la situation financière de Manuvie, de la conjoncture du marché, des besoins de capitaux (y compris des exigences de capital selon le test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie), des exigences relatives à l'émission d'actions ordinaires, des lois et règlements applicables (y compris des lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada et aux États-Unis et de la réglementation visant les sociétés d'assurance au Canada) et d'autres facteurs jugés pertinents par Manuvie, ainsi que de l'approbation des autorités de réglementation ou des conditions que pourraient imposer ces dernières; notre capacité à vendre les placements alternatifs à long terme et la date de finalisation de l'opération de réassurance décrite aux présentes.

Des renseignements supplémentaires à l'égard des facteurs de risque importants susceptibles d'entraîner un écart notable entre les résultats réels et les attentes exprimées ainsi qu'à l'égard des facteurs et hypothèses importants sur lesquels sont fondés les énoncés prospectifs sont présentés dans notre rapport de gestion du troisième trimestre de 2024, sous les rubriques « Mise à jour de la gestion du risque et des facteurs de risque » et « Principales méthodes actuarielles et comptables », dans notre rapport de gestion de 2023 sous les rubriques « Gestion du risque et facteurs de risque » et « Principales méthodes actuarielles et comptables », ainsi qu'à la note « Gestion du risque » afférente aux états financiers consolidés de nos plus récents rapports annuel et intermédiaire et ailleurs dans les documents que nous avons déposés auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont, sauf indication contraire, énoncés à la date des présentes et présentés en vue d'aider les investisseurs et d'autres personnes à comprendre notre situation financière et nos résultats d'exploitation, nos activités futures de même que nos objectifs et nos priorités stratégiques, et pourraient ne pas se prêter à d'autres fins. Nous ne nous engageons pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, sauf si la loi l'exige.

Remarque : Sauf indication contraire, les chiffres et estimations sont basés sur la position au 30 septembre 2024 et sont exprimés en dollars canadiens, sur la base d'un taux de change de 1 \$ US pour 1,351 \$ CA.

- ¹ Estimation actuelle de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs + rajustement en fonction du risque + marge sur services contractuels selon la norme IFRS 17.
- ² Fait référence à l'opération de réassurance de 13 milliards de dollars, dont 6 milliards de dollars d'assurance SLD, avec Global Atlantic, annoncée en décembre 2023 et finalisée en février 2024.
- ³ L'incidence d'une variation des provisions serait comptabilisée dans la marge sur services contractuels, le revenu net attribué aux actionnaires et les autres éléments du résultat étendu attribué aux actionnaires. La sensibilité à la morbidité est fondée sur les données du T2 2024 et majorée des réserves du T3 2024. L'opération devrait être finalisée au début de l'année 2025 et est soumise aux conditions de signature d'usage.
- ⁴ Données calculées conformément aux normes IFRS.
- ⁵ Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires tiré des activités de base (« RCP tiré des activités de base ») et le résultat tiré des activités de base dilué par action ordinaire (« BPA tiré des activités de base ») sont des ratios non conformes aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR »). Le résultat tiré des activités de base est une mesure financière non conforme aux PCGR. Voir « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » ci-dessous et dans notre rapport de gestion du troisième trimestre de 2024 (« rapport de gestion du T3 2024 »).
- ⁶ Données calculées conformément aux normes IFRS. Ratio de capital libéré par rapport à l'incidence sur le résultat tiré des activités de base annuel.
- ⁷ Données calculées conformément aux normes IFRS. Ratio de la valeur marchande des actifs transférés par rapport à la somme de l'estimation actuelle de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs + rajustement en fonction du risque + marge sur services contractuels selon la norme IFRS 17.